



## FICHE TECHNIQUE - SPECULOOS NAPPES DE CHOCOLAT



Page 1 sur 3  
Doc : SPF-SANTA-FR  
Modifié par : A.Courivaud  
Validé par : J. Delitte  
Date de validation : 21/08/2023

### 1. Dénomination

- Santa Speculoos, Spéculoos nappés de chocolat

### 2. Composition

- **Ingrédients** : chocolat noir\* (30%) (masse de cacao\*, sucre\*, beurre de cacao\*), farine de sarrasin\*, sucre de canne\*, beurre\*(lait), fécule de pomme de terre\*, œufs\*, lait\*, épices à spéculoos\*, agent levant (bicarbonate de sodium), sel.

\*Produits issus de l'agriculture biologique.

### 3. Conservation

- Palettisation : A demander si nécessaire
- Numéro de lot et DDM: Impression Inkjet (JJ/MM/AAAA)
- Date Durée Minimale : 365 jours
- Ready to eat
- Dans un endroit propre et sec, à l'abri de la lumière, température ambiante (max. 25°C).
- Une fois le paquet ouvert, il est préférable de consommer les biscuits dans les 3 jours

### 4. Caractéristiques techniques

Biologiques	Production		Fin DLC	Ref
	But	Tolérance		
Flore mésophile aérobie	< 10 000 / g	< 100 000 / g	< 1 000 000 / g	(3)
Coliformes	< 1 000 / g	< 10 000 / g	< 100 000 / g	(1)
Levures et moisissures	< 1 000 / g	< 10 000 / g	< 100 000 / g	(1)
Chimiques	Limites			Ref
Arômes	Cfr. <a href="#">Règlement Européen 1334/2008</a>			
Additifs	Cfr. <a href="#">Règlement Européen 1333/2008</a>			
Pesticides	Cfr. <a href="#">Règlement Européen 396/2005</a>			
Deoxynivalenol	< 500 µg / kg			(2)
Zearalenon	< 50 µg / kg			(2)
Mélamine	< 2,5 mg/kg			(2)
Physiques	Limites			Ref
Corps étrangers	Absence			(5)
Organoleptique	Biscuit aux épices caramélisé. Gout, et odeur typique de spéculoos. Croquant. Forme de St Nicolas.			



## FICHE TECHNIQUE - SPECULOOS NAPPES DE CHOCOLAT



Page 2 sur 3  
Doc : SPF-SANTA-FR  
Modifié par : A.Courivaud  
Validé par : J. Delitte  
Date de validation : 21/08/2023

### 5. Allergènes

Allergènes	Présent dans le produit	Présent en trace
Arachide	NON	NON
Céleri	NON	NON
Crustacés	NON	NON
Fruits à coque	NON	OUI
Céréales contenant du gluten	NON	NON
Graines de sésame	NON	NON
Lait & lactose	OUI	NON
Moutarde	NON	NON
Œufs	OUI	NON
Poisson	NON	NON
Soja	NON	OUI
Sulfites	NON	NON
Mollusques	NON	NON
Lupin	NON	NON

### 6. Valeurs nutritionnelles pour 100g de produit

Energie	2200 KJ	525 Kcal
Matières grasses (g), dont	26,1	
Acides gras saturés	16,9	
Mono-insaturés	4,2	
Poly-insaturés	0,5	
Glucides(g), dont	65,8	
Sucres	38,4	
Fibres (g)	3,0	
Protéines (g)	5,5	
Sel (g)	0,20	

### 7. OGM

Le produit ou un des ingrédients contient-il du matériel génétiquement modifié ?	NON
Le produit ou un ses ingrédients / additifs est-il produit au départ d'organismes génétiquement modifiés ?	NON



## FICHE TECHNIQUE - SPECULOOS NAPPES DE CHOCOLAT



Page 3 sur 3  
Doc : SPF-SANTA-FR  
Modifié par : A.Courivaud  
Validé par : J. Delitte  
Date de validation : 21/08/2023

### 8. Certification

Certification BIO	Certifié par Certisys BE-BIO-01	(6)
Sans gluten	< 20 mg / kg	(4)

### 9. Emballages

Tous les emballages primaires utilisés pour le conditionnement des produits Generous sont conformes au Règlement UE 1935/2004 du Parlement Européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

#### Références législatives et normatives :

- (1) Guide d'autocontrôle pour la boulangerie-pâtisserie G-026 AFSCA V1.0 du 08/10/2008
- (2) Règlement européen 1881/2006 du 19/12/2006 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires
- (3) Microbiologie alimentaire, JP Guiraud, Dunod, Paris 2003
- (4) Règlement 41/2009 du 20/01/2009 relatif à la composition et à l'étiquetage des denrées alimentaires convenant aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten. Règlement 828/2014 de la commission du 30 juillet 2014 relatif aux exigences applicables à la fourniture d'informations aux consommateurs concernant l'absence ou la présence réduite de gluten dans les denrées alimentaires.
- (5) Critères internes Brufotec
- (6) RÈGLEMENT (UE) 2018/848 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil